



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale du travail

# **PLAN D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES ORDONNANCES TRAVAIL DE 2017**

# Le contexte

- Publication du rapport annuel d'évaluation du comité d'évaluation des ordonnances en décembre 2021.
- Un bilan qui démontre que:
  - ➔ les ordonnances travail ont bien enclenché une dynamique positive quantitativement visible (nombre de CSE mis en place, montée en puissance de la négociation collective de branche et en entreprise)
  - ➔ mais que des marges de progrès existent dans l'appropriation par les entreprises et les partenaires sociaux de la boîte à outils des ordonnances.

# La démarche

- Sur la base des constats dressés à l'issue de 4 ans de mise en œuvre des ordonnances travail, souhait du Gouvernement d'impulser une nouvelle dynamique en travaillant avec les partenaires sociaux à la construction d'un plan d'accompagnement à la mise en œuvre des ordonnances:
  - ➔ une démarche partenariale,
  - ➔ concentrée sur des mesures concrètes et opérationnelles
  - ➔ un travail de long terme
- Transmission fin décembre 2021, d'un document proposant plusieurs orientations pour ce plan d'accompagnement.
- Une réunion de lancement de la démarche pour discuter des premières orientations proposées par le ministère du travail. Puis des réunions techniques seront organisées sous l'égide de la direction générale du travail pour creuser chaque axe, en lien avec l'ANACT et l'INTEFP.

# Les grands axes identifiés du plan d'accompagnement

I/ Le renforcement de la formation et la valorisation des parcours syndicaux

II/ L'accompagnement à la mise en place des comités sociaux et économiques (CSE) et l'appropriation des outils de réorganisation des systèmes de représentation dans l'entreprise

III/ La montée en puissance de la négociation collective, particulièrement dans les TPE

# Le renforcement de la formation et la valorisation des parcours syndicaux

- **En matière de formation des élus:**

- ➔ Un champ large d'intervention des élus des CSE qui génère un besoin de formation renforcé des élus

- ➔ *Plusieurs axes d'action envisageables:*

- ✓ Donner de la visibilité sur les offres de formation;
      - ✓ Renforcer l'offre de formation sur le dialogue social;
      - ✓ Valoriser les formations communes

# Le renforcement de la formation et la valorisation des parcours syndicaux

- **En matière de valorisation des parcours syndicaux:**

- ➔ Enjeu du renforcement de l'attractivité des mandats, dans un contexte d'accroissement des attributions des élus et de limitation du nombre de mandats successifs

- ➔ *Plusieurs axes d'action envisageables:*

- ✓ Mettre en lumière les dispositions innovantes négociées par les partenaires sociaux au sujet de la valorisation des parcours syndicaux;
    - ✓ Renforcer la communication sur la certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical;
    - ✓ Expertiser la faisabilité d'élargir les possibilités d'accès des anciens représentants du personnel aux concours de la fonction publique, via la voie du troisième concours
-

# Mise en place des CSE

- **En matière d'organisation de la représentation dans les entreprises:**
  - ➔ Enjeu de l'appropriation par les négociateurs de la boîte à outils permettant de repenser le système de représentation au plus près de leurs besoins
  - ➔ 49 000 PV de carence qui concernent dans 85% des TPE
  - ➔ *Plusieurs axes d'action envisageables:*
    - ✓ Valoriser les démarches innovantes et renforcer l'accompagnement des entreprises qui mettent en place des CSE;
    - ✓ Cibler l'action des services déconcentrés sur les entreprises qui ont besoin d'un accompagnement renforcé;
    - ✓ Mettre en place des ateliers pour sensibiliser les plus petites entreprises sur l'utilité des CSE et la manière de les mettre en place

# Mise en place des CSE

- **S'agissant de la prise en compte des sujets de santé et de sécurité au travail et du dialogue social de proximité:**
  - ➔ Appropriation inégale par les entreprises de la possibilité d'instaurer des représentants de proximité et difficulté à définir leur rôle;
  - ➔ Appropriation inégale de la possibilité de mettre en place des CSSCT.
  - ➔ *Plusieurs axes d'action envisageables:*
    - ✓ Mettre en place des ateliers de sensibilisation sur les sujets santé, sécurité et conditions de travail, au niveau local;
    - ✓ Produire un référentiel de compétences à destination des membres du CSE en matière santé et de sécurité au travail
    - ✓ Mettre en lumière le contenu des accords innovants;
    - ✓ Analyser les conditions justifiant la mise en place d'une commission santé, sécurité et conditions de travail ou de représentants de proximité



# Montée en puissance de la négociation collective

- **S'agissant de la négociation collective au niveau de l'entreprise**

- Des marges de progrès dans l'appropriation de certains outils innovants
- Des négociations dans les petites entreprises qui restent concentrées sur certains thèmes (épargne salariale principalement)

→ *Plusieurs axes d'action envisageables:*

- ✓ Faire monter en puissance les observatoires départementaux du dialogue social (ODDS)
- ✓ Mise en place d'un réseau de référents dialogue social dans les services déconcentrés;
- ✓ Outiller davantage les négociateurs en mettant à disposition des outils d'aide à la négociation à destination des entreprises (via l'ANACT notamment);
- ✓ Mettre en visibilité le contenu d'accords innovants
- ✓ Mieux connaître la négociation collective dans les entreprises de moins de 11 salariés en confiant une étude à une équipe de recherche afin d'expertiser et d'étudier les pratiques de négociation dans ces entreprises

# Montée en puissance de la négociation collective

- **S'agissant de la négociation collective au niveau des branches**
  - ➔ Peu de stipulations spécifiques aux TPE dans les accords de branche
  - ➔ Axe d'action envisageable:
    - ✓ Mettre en place un groupe de travail avec plusieurs branches, piloté par le ministère du travail, afin d'identifier les blocages structurels ou ponctuels rendant difficile pour les branches l'élaboration de stipulations spécifiques pour les TPE. Un accompagnement méthodologique et juridique pourrait être mis en place à l'issue de ce groupe de travail.